

Document cadre  
des émissions  
obligatoires vertes,  
sociales et durables  
de la Ville de Lyon

# Sommaire

---

01.	04
<b>Présentation de la Ville de Lyon</b>	
<hr/>	
02.	05
<b>Stratégie environnementale et sociale de la Ville de Lyon</b>	
2.1 - L'engagement politique fort	
2.2 - Plan d'actions volontaristes	
2.3 - Gouvernance façonnée aux objectifs poursuivis	
2.4 - Rationnel d'une émission durable pour la Ville de Lyon	
<hr/>	
03.	09
<b>Cadre d'émission</b>	
3.1 - Utilisation des fonds	
3.2 - Processus pour la sélection et évaluation des projets	
3.3 - Gestion des fonds	
3.4 - Reporting	
<hr/>	
04.	15
<b>Revue externe</b>	
4.1 - Seconde opinion	
4.2 - Vérification externe	
<hr/>	
05.	16
<b>Annexes</b>	
5.1 - Les initiatives phares de la Ville de Lyon en matière de transition écologique et sociale	
5.2 - Aménagement de l'Îlot Kennedy	
5.3 - Les Objectifs de Développement durable	

---

# 1. Présentation de la ville de Lyon

Située au confluent du Rhône et de la Saône, point de jonction entre l'Europe du Nord et celle du Sud, la ville de Lyon est fondée par un légat romain le 9 octobre 43 avant JC. Successivement, Capitale des Gaules, chef-lieu de la résistance, et désormais Capitale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Lyon a prospéré et s'est développée au fil des siècles.

L'essor de la ville, bâti successivement sur l'imprimerie, la banque et l'industrie textile de la soie, est aujourd'hui porté par les secteurs de la santé, de l'industrie et du tourisme.



L'attractivité économique de la ville est forte grâce à sa position géographique privilégiée entre Alpes et Méditerranée, à la qualité de ses infrastructures de communication (hub ferroviaire majeur, aéroport de Lyon-Saint-Éxupéry), à son pôle d'enseignement supérieur qui accueille **110 000** étudiants et à sa qualité de vie. En 2019, **44,1 %** des Lyonnais(es) ont moins de 30 ans.

La ville est labellisée **Territoires engagés / Climat Air Énergie (ex Cit'ergie)** par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) avec un score de **65 %** obtenu en 2020.

La ville est labellisée Territoires engagés / Climat Air Énergie (ex Cit'ergie) par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) avec un score de **65,5 %** obtenu en 2020.

En octobre 2021, Lyon s'est vu décerner le score de **80 %** au **Global Destination Sustainability** (GDS) index, le classement international de référence du tourisme responsable. Leader en France, Lyon s'est ainsi hissée dans le top 10 mondial des villes de ce classement.

Forte de sa richesse architecturale, la ville est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Avec une population légale estimée à **522 969** habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Lyon se classe en troisième position des communes françaises en termes de population et est au centre de la deuxième plus grande aire urbaine française. La Ville de Lyon dispose du statut juridique de commune, l'une des trois strates de collectivités territoriales françaises identifiées dans la Loi du 2 mars 1982. À ce titre, elle dispose de la clause générale de compétence<sup>1</sup> lui permettant de se saisir de toute affaire d'intérêt communal dans tout domaine de l'action publique dès lors qu'elle ne se heurte pas à un interdit légal.

Pour mener à bien ses missions, la Ville de Lyon emploie près de **8 500** agents, exerçant plus de **250** métiers, gère en particulier **207** écoles, **150** crèches municipales et associatives, **300** équipements sportifs, **35** équipements culturels, **134** marchés, **300** espaces verts et **218** aires de jeux.

Lyon, quartier Croix-Rousse  
© Muriel Chaulet

1-Article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

# 2. Stratégie environnementale sociale de la Ville de Lyon

La Ville de Lyon agit de manière ambitieuse pour construire un avenir plus durable, résilient et équitable. Elle se donne pour cela un cadre de gouvernance et un plan d'action volontariste et engageant où l'amélioration de la redevabilité publique est essentielle.

## 2.1 : L'engagement politique fort

La nouvelle équipe municipale, conduite par les écologistes, élue le 28 juin 2020, fait de la crise climatique sa priorité. Son maire, Monsieur **Grégory Doucet**, est membre du réseau **C40<sup>2</sup>** des grandes villes mondiales qui collaborent pour mettre en œuvre dès maintenant les actions nécessaires pour faire face à la crise climatique.

### DEUX ÉVÉNEMENTS MÉDIATIQUES FORTS TÉMOIGNENT DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS CE DOMAINE :

#### Lors de sa séance du 25 mars 2021, le conseil municipal a déclaré Lyon en état d'urgence climatique

Par cette déclaration, la Ville de Lyon s'inscrit durablement dans la transition écologique et affirme l'opportunité d'inventer, à Lyon, dans le respect des diversités, des manières de « **bien vivre** » qui bénéficient en priorité aux personnes les plus fragiles, et qui créent des modes plus durables pour habiter, se déplacer, manger, travailler, consommer, se former, se cultiver, s'engager, se distraire, s'épanouir.

[Consulter la déclaration](#)

#### Le 28 avril 2022, la Ville de Lyon est lauréate au programme européen des Villes Climatiquement Neutres

Issue du programme Horizon Europe de l'Union européenne, la mission « **Climate-Neutral and Smart Cities** » a ouvert en 2021 un **appel à manifestation d'intérêt à destination des villes qui souhaitent devenir l'une des 100 villes européennes climatiquement neutres en 2030**. Les villes sélectionnées doivent mettre en œuvre un « **Climate City Contract** » co-construit avec les partenaires locaux et les citoyens.

En intégrant le programme « **100 Villes climatiquement neutres** », Lyon participe à la création d'un réseau de villes innovantes, espace privilégié pour l'échange et le partage de bonnes pratiques. Elle bénéficie également d'un accompagnement en ingénierie pour la mise en œuvre de projets innovants.

Pour tenir compte du renforcement des objectifs de neutralité carbone fixé dès 2030, le Conseil municipal vote fin 2022 l'actualisation, de son **Plan d'Action Climat Air Énergie**. Le renforcement de ce plan, déjà actif, viendra fédérer les actions et la gouvernance déployées, telles que présentées infra.

[Consulter le programme](#)



2-C40 est un réseau de maires de près de 100 grandes villes mondiales. Partout dans le monde, les maires du C40 et les villes qu'ils dirigent prennent des mesures climatiques ambitieuses, collaboratives et urgentes qui s'alignent sur les objectifs scientifiques. Ils travaillent ensemble au-delà des frontières afin de protéger les personnes et les communautés partout dans le monde et de construire un avenir plus durable, résilient et équitable.

## 2.2 : Plan d'actions volontaristes



Plan de mandat 2020-2026, Ville de Lyon.

### Le mandat 2020-2026 est le « dernier mandat pour le climat<sup>3</sup> »

Fin 2020, la Ville de Lyon a défini ses priorités au sein d'un « **plan de mandat** » qui fixe les actions et projets à mener autour de 6 orientations stratégiques :

- **Réconcilier Lyon avec le vivant**, en intégrant l'exigence de la revitalisation et de la biodiversité,
- **Inscrire Lyon dans les limites planétaires**, en réduisant l'empreinte de son action,
- **Lyon, ville résiliente enracinée dans son bassin de vie**, en favorisant un modèle de développement favorable aux filières locales,
- **Lyon, ville inclusive et solidaire**, en renforçant le service public et en se positionnant comme une ville accueillante et humaniste,
- **Lyon, ville impliquante, pour faire société autrement**, donner envie, donner confiance, en mettant en place des actions de démocratie participative forte, comme le budget participatif<sup>4</sup> : une partie du budget est affectée sur des propositions portées par des citoyens lyonnais afin de les impliquer dans les choix d'investissements de la Ville de Lyon,
- **Lyon, ville de coopération**, en positionnant l'entraide comme valeur cardinale.

Ce plan vise à faire de la transition écologique le fil conducteur des politiques publiques, afin de mettre la Ville de Lyon sur la trajectoire de neutralité carbone.

[Consulter le plan de mandat](#)



Le Plan Pluriannuel des Investissements de la Ville de Lyon, 2021-2026

### POUR DONNER CORPS À CE PLAN, LA VILLE S'EST DOTÉE EN MARS 2021 D'UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS POUR LA PÉRIODE 2020-2026.

La capacité des engagements financiers sur la période a été fixée à **1 250 millions d'euros** dont plus d'un tiers sera directement consacré à la transition écologique, notamment par la rénovation énergétique des bâtiments, la modernisation de l'éclairage public, la sortie du diesel de notre flotte de véhicules, ainsi que par la végétalisation de la ville et l'apaisement de la circulation.

Les projets inscrits dans cette programmation répondent aux priorités politiques de la Ville de Lyon et œuvrent pour la remise en état des équipements publics tout en accroissant l'offre de services publics. **Les critères de sélection des projets sont :**

- **La conformité à l'engagement politique,**
- **L'impact favorable du projet en matière de transition écologique,**
- **La réponse aux attentes des citoyens et l'intérêt que pourra susciter le projet,**
- **La sobriété et l'efficacité de la dépense publique.**

Cette programmation recouvre notamment la construction, rénovation ou extension de **39 écoles**, de **7 établissements de jeunesse**, de **13 équipements sportifs**.

Ce plan d'équipement est piloté en continu de manière à veiller à la maîtrise de l'enveloppe financière de chaque projet comme aux équilibres budgétaires plus globaux.

[Consulter la Programmation Pluriannuelle d'Investissement](#)

3. Citation de Grégory Doucet, maire de Lyon

4. Budget participatif : <https://oye.participer.lyon.fr/processes/bp2022>

## 2.3 : Gouvernance façonnée aux objectifs poursuivis



Schéma de promotion des Achats socialement et écologiquement responsables 2021-2026

Outre les moyens financiers qu'elle donne à son ambition, la Ville de Lyon rend possible la transition en se dotant d'outils de gouvernance qui favorisent son émergence.

### A. SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

La Ville de Lyon, comme toutes les collectivités dont le montant d'achat public dépasse **100 M€ annuels<sup>5</sup>**, est dotée d'un schéma de promotion des achats responsables.

Consciente du rôle majeur de la commande publique dans la transition écologique, la Ville de Lyon a accentué l'effort requis par la loi en adoptant en septembre 2021 un cadre encore plus rigoureux et vertueux en matière d'achat public responsable. Il s'agit du **Schéma de promotion des Achats socialement et écologiquement responsables**.

Ce schéma définit **3 axes** d'engagement pour garantir que les achats publics soient vertueux :

#### • L'environnement

L'achat public doit favoriser la diminution de ses impacts climatiques et environnementaux, la prise en compte du cycle de vie complet de l'achat, dans une optique de sobriété (réduction des émissions de gaz à effet de serre et des déchets, économie des ressources, respect de la biodiversité, etc.), et d'amélioration continue (les engagements prévus par l'entreprise à court et moyen terme, comme l'utilisation d'énergie plus propre).

#### • L'inclusion sociale

L'achat public doit favoriser la diversité, l'égalité entre les sexes, l'insertion des publics éloignés de l'emploi (réinsertion professionnelle, personnes en situation de handicap). Il favorise également l'amélioration des conditions de travail.

#### • L'efficacité économique

L'achat public doit être sobre et qualitatif. Il doit répondre à un besoin réel identifié, s'intégrant dans un rapport qualité/prix adéquat, au profit d'un développement économique territorial pérenne, c'est-à-dire adapté aux capacités des entreprises, dans une logique de progrès partagé. Il se caractérise également au travers de relations équilibrées et durables avec les candidats et les titulaires.

[Consulter le SPASER](#)

### B. MANAGEMENT DE PROJET ÉCO-RESPONSABLES NORME ISO 20121

La Ville de Lyon s'engage dans un processus de certification à la norme ISO 20121. Cette démarche vise à mettre en place un management de projets écoresponsables, afin de maîtriser l'impact social, économique et environnemental des événements.

La certification prendra pour objet la Fête des Lumières, animation emblématique de la ville et internationalement connue, puis s'ouvrira à l'ensemble des événements produits et accompagnés par la municipalité.

5-Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.



Rapport de développement durable 2021

### C. REDEVABILITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE PAR UN RAPPORT FAISANT RÉFÉRENCE AU CADRE INTERNATIONAL DES ODD

Performant les obligations légales s'imposant aux collectivités locales françaises en matière de développement durable, la Ville de Lyon s'est donnée le cadre de référence international des objectifs onusiens de développement durables pour étalonner son action et rendre compte à ses habitants de ses résultats.

Ainsi, chaque année, la Ville de Lyon met en lumière les inter-relations des **17 objectifs de développement durables de l'Organisation des Nations Unies (ONU)** au sein de ses politiques dans un rapport intitulé « Lyon en transition(s) ».

**La Ville organise la restitution de son plan de mandat par le spectre de ces objectifs en le structurant autour de 5 thématiques :**

- **Aménagement et transition,**
- **Émancipation,**
- **Protection et solidarités,**
- **Ville soutenable,**
- **Ressources, proximité, gouvernance.**

[Consulter le rapport de développement durable 2021](#)

## 2.4 : Rationnel d'une émission durable pour la Ville de Lyon

Afin de disposer des fonds nécessaires à hauteur de ses ambitions, la Ville de Lyon se tourne donc naturellement vers les émissions obligataires vertes, sociales et durables qui permettent d'allier ses investissements vertueux à un mode de financement qu'il l'est tout autant.

## 3. Cadre d'émission

Le cadre d'émission est conforme **aux principes de l'International Capital Market Association (ICMA)**, à savoir, les Green Bond Principles 2021, les Social Bond Principles 2021 et les Sustainability Bond Guidelines 2021. Il est réalisé sur la base des principes de l'ICMA :

- **L'utilisation des fonds**
- **La sélection et l'évaluation des projets**
- **La gestion des fonds**
- **Le reporting**

### 3.1 : Utilisation des fonds

Les fonds seront utilisés pour financer ou refinancer les dépenses d'investissement liées aux catégories projets éligibles environnementaux et sociaux décrites ci-après. En conformité avec ce cadre d'émission, la Ville de Lyon peut émettre trois types d'obligations :

- **Des obligations Vertes** : le produit des obligations est destiné à financer exclusivement des dépenses relatives à une (ou plusieurs) catégorie(s) de projets verts.
- **Des obligations Sociales** : le produit des obligations est destiné à financer exclusivement des dépenses relatives à une (ou plusieurs) catégorie(s) de projets sociaux.
- **Des obligations Durables** : le produit des obligations est destiné à financer exclusivement des dépenses relatives à une (ou plusieurs) catégorie(s) de projets verts et/ou à une (ou plusieurs) catégorie(s) de projets sociaux.

Les dépenses éligibles sont issues du Programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2026 de la Ville de Lyon démarrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec l'installation de l'exécutif nouvellement élu, et concerneront les dépenses ayant un impact environnemental et/ou social tangible. Toute nouvelle émission d'obligation verte, sociale ou durable respectera une **période rétrospective maximale de deux années** (« lookback period »). En amont de toute émission, la Ville de Lyon s'engage à communiquer aux investisseurs la part de fonds levés destinés au refinancement de projets éligibles.

Les projets éligibles sont situés sur le territoire de la Ville de Lyon.

Dans le cadre de ce Framework, la Ville de Lyon contribue à **9 des 17 Objectifs de Développement Durable** suivants définis par l'Organisation des Nations Unies.



6- Loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'Environnement, dite loi Grenelle II pour l'Environnement.

## LES CATÉGORIES DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ÉLIGIBLES

CATÉGORIES DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX	ODD	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	OBJECTIFS DE LA VILLE DE LYON	EXEMPLES DE PROJETS EMBLÉMATIQUES
<b>BÂTIMENTS DURABLES</b>		<b>Investissements qui soutiennent la construction de bâtiments à basse ou très basse énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de bâtiments conformes à la nouvelle réglementation environnementale (RT2012 - 10% ou RE2020 - 10%), sur la base d'un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) ou l'une des certifications suivantes BBCA, E4C2, E4C1, E3C2, E3C1</li> <li>Rénovation énergétique des bâtiments publics conduisant à un gain minimum de 30% en Demande d'Énergie Primaire (DEP)</li> </ul>	<b>Rénovation énergétique des bâtiments</b> (notamment des groupes scolaires)	
<b>EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</b>		<b>Investissements qui soutiennent le développement, la construction, la rénovation, la mise en opération et la maintenance de projets d'efficacité énergétique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Efficacité énergétique des équipements et de l'éclairage public conduisant à un gain minimum de 30% en efficacité énergétique</li> </ul>	<b>Gain énergétique permettant la réduction de la demande d'énergie</b>	
<b>ÉNERGIES RENOUVELABLES</b>		<b>Investissements qui soutiennent la production, distribution et maintenance de sources de génération d'énergie solaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Énergie solaire avec émissions directes <math>\leq 100\text{g CO}_2/\text{kWh}</math></li> </ul>	<b>Production d'énergie décarbonée</b>	
<b>PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ</b> <b>GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES VIVANTES ET DES SOLS</b>		<b>Investissements qui contribuent à la préservation de la biodiversité ainsi que la gestion durable des ressources naturelles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Investissements dans des espaces verts <b>labellisés EcoJardin</b> (Cf. <a href="#">annexe2</a>)</li> <li>Développement d'espaces verts pré-existants et augmentation du nombre d'espaces verts</li> <li>Investissements visant à protéger la faune et la flore</li> <li>Investissements dans les projets de végétalisation et de désimperméabilisation des sols</li> </ul>	<b>Promouvoir la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur</b>	

## LES CATÉGORIES DE PROJETS SOCIAUX ÉLIGIBLES

CATÉGORIES DE PROJETS SOCIAUX	ODD	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	OBJECTIFS DE LA VILLE DE LYON	EXEMPLES DE PROJETS EMBLÉMATIQUES
<b>ACCÈS À UN LOGEMENT À UN COÛT ABORDABLE</b>		<b>Investissements qui contribuent à augmenter l'offre de logements sociaux</b> <p><b>Population cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Populations éligibles aux logements sociaux</li> </ul>	<b>Développer une nouvelle offre de logements abordables</b>	Subventions aux organismes de logement social pour la production de logements supplémentaires
<b>ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS : SANTÉ</b>		<b>Investissements finançant des infrastructures et/ou services de santé publics :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>EHPAD publics (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)</li> <li>Subventions aux hôpitaux et centres de recherche médicale</li> <li>Matériels de santé</li> <li>Entretien et rénovation de structures sanitaires publiques</li> </ul> <p><b>Population cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes vulnérables, personnes âgées, personnes en situation de précarité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Accompagner les personnes vieillissantes et vulnérables dans la dignité</b></li> <li><b>Soutenir le développement de l'offre de soins</b></li> <li><b>Accompagner la recherche médicale</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de 90 places dans l'EHPAD La Sarra à Lyon 5<sup>e</sup> à destination des personnes âgées (relocalisation et extension de l'EHPAD Villette d'Or à la Sarra)</li> <li>La Villette d'Or, Marius Bertrand, Etoile du Jour et Balcons de l'île Barbe</li> <li>Subvention pour l'Hôpital Edouard Herriot et le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)</li> <li>Création de l'Académie de l'OMS</li> <li>Entretien et rénovations des bains douches</li> </ul>
<b>ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS : ÉDUCATION</b>		<b>Investissement dans les infrastructures et équipements des établissements scolaires (écoles maternelles et primaires) ou d'accueil de jeunes enfants (crèches) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition, construction, réhabilitation, extension de groupes scolaires</li> <li>Lutte contre l'exclusion numérique</li> </ul> <p><b>Population cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Enfants et élèves de crèches et d'écoles publiques issus de zones prioritaires (QPV et QVA)</li> </ul>	<b>Améliorer les installations et les infrastructures éducatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaménagement du groupe scolaire Olympe de Gouges (Lyon 8<sup>e</sup>)</li> <li>Acquisition et construction du groupe scolaire PUP</li> <li>Déploiement du plan numérique à l'école</li> </ul>

### EXCLUSIONS SECTORIELLES

Les dépenses éligibles excluent les dépenses relatives aux activités suivantes :

- Production ou commerce d'armes et de munitions
- Production de combustibles fossiles
- Production ou commerce de tabac
- Production d'énergie nucléaire et d'énergie fossile
- Production de tout produit ou activité ne respectant pas le cadre juridique des collectivités, des accords nationaux et internationaux.

## 3.2 : Processus pour la sélection et évaluation des projets

La Ville de Lyon a mis en place un Comité de Suivi des Green, Social and Sustainability Bonds qui vient s'agencer dans les instances de gouvernance existantes de la ville. En effet, la sélection des projets des émissions vertes, sociales et durables s'inscrit dans le cadre plus global du pilotage des opérations inscrites à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de la Ville. **Le pilotage de la PPI répond à deux objectifs :**

- **Ajuster son périmètre physico-financier** au gré des évolutions rencontrées en cours de mandature. Cet objectif est assuré par le suivi physico-financier de la PPI.
- **Valider le démarrage opérationnel** des projets qui la compose. Cet objectif est assuré par **le suivi du lancement des opérations**.

**Dans chacun des cas, une instance technique** instruit les données techniques et financières justifiant leur présentation devant **une instance décisionnelle**. La récurrence de ces instances est propre à chaque objectif.

### 1. LE SUIVI PHYSICO-FINANCIER DE LA PPI A LIEU DEUX FOIS PAR AN ET FAIT INTERVENIR DEUX INSTANCES :

#### • Des revues de projets

Elles se déroulent entre la Direction des Finances, la Délégation Urbanisme Immobilier Travaux et les Directions opérationnelles. Elles permettent d'assurer une programmation physico-financière des opérations inscrites à la PPI :

- En septembre, il s'agit de définir le montant inscrit au budget N+1,
- En mars, ce montant peut être réajusté si besoin.

Ces réunions techniques permettent également de réajuster le plan d'équipement initial pour répondre aux urgences et aux besoins en constante évolution.

#### • Le Conseil Municipal

C'est l'instance décisionnelle qui actera l'actualisation des autorisations de programme.

### 2. LE SUIVI DU LANCEMENT DES OPÉRATIONS A LIEU CINQ FOIS PAR AN ET FAIT INTERVENIR TROIS INSTANCES :

#### • Le comité technique

Il est en charge de la préparation de l'instance décisionnelle, valide les éléments techniques et financiers des opérations qui vont être présentés aux élu(e)s. Ce comité est piloté par la DGA Ressources et le DGA délégué à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux.

#### • Le comité d'engagement

Il incarne l'instance politique de pilotage de la PPI. Ce comité s'assure de la maîtrise de l'enveloppe financière des projets arbitrés dans la PPI et de la prise en compte des coûts futurs d'exploitation engendrés par ceux-ci. Il est présidé par l'élue adjointe en charge des finances, de la commande publique et des grands événements.

#### • Le conseil municipal

Il représente l'instance décisionnelle : l'opération validée en comité d'engagement est délibérée.

#### • Le comité d'engagement

Il assume le rôle de Comité de Suivi des Green, Social et Sustainability Bonds et est en charge de la sélection des projets éligibles conformément aux critères définis dans le paragraphe 2.2 sur l'utilisation des fonds, du suivi de l'allocation des fonds et du processus de reporting.

## 3.3 : Gestion des fonds

**Le suivi du produit net des Obligations Vertes, Sociales et Durables** de la Ville de Lyon est opéré dans le cadre réglementaire applicable aux collectivités locales françaises qui impose le dépôt des fonds libres sur un compte unique au Trésor Public.

**Le produit net des Obligations Vertes, Sociales et Durables** de la Ville de Lyon est alloué, selon le principe de l'équivalence nominale, aux dépenses d'investissement en lien avec les Projets Verts et Sociaux Éligibles.

D'un point de vue budgétaire et comptable, **le produit de l'emprunt** fait l'objet d'une écriture en recettes d'investissement et vient couvrir les dépenses d'investissement de l'année. Ce principe d'annualité budgétaire offre une garantie aux investisseurs que les fonds mobilisés par les emprunts verts, sociaux et durables seront utilisés l'année de mobilisation de l'emprunt pour le financement des projets d'investissement de la Ville.

**Le suivi de l'allocation des produits nets des Obligations Verte, Social et Durable** est assuré par la Direction des Finances de la Ville de Lyon.

Dans l'hypothèse où un projet sélectionné deviendrait inéligible ou sujet à une controverse majeure, la Ville de Lyon s'engage à réaffecter le montant concerné à un autre projet éligible dans un délai de 24 mois.

## 3.4 : Reporting

**Le reporting sur les Obligations Vertes, Sociales et Durables** de la Ville de Lyon sera publié annuellement jusqu'à l'allocation totale des fonds issus des émissions.

L'élaboration de ce document est pilotée par la Direction des Finances de la Ville de Lyon en lien avec les directions opérationnelles concernées par les projets sélectionnés, il comprendra notamment un rapport d'allocation des fonds sur les projets éligibles dans lequel figureront les informations suivantes :

- **La liste des projets éligibles financés**
- **Le nombre de projets éligibles financés**
- **Le montant total des fonds alloués**
- **La part de fonds alloués et non alloués**
- **La répartition des fonds alloués par catégorie de projets sociaux et verts**

La Ville de Lyon s'engage à signaler tout potentiel problème ou controverse ESG lié aux projets financés.

Ce reporting s'appuiera également sur un rapport d'impact présentant des indicateurs environnementaux et sociaux quantitatifs ou/et qualitatifs sur les projets faisant l'objet de l'émission. Le tableau ci-dessous présente une liste non-exhaustive de critères pouvant servir selon les catégories de projets éligibles.

Le reporting sera publié annuellement sur le site internet de la Ville de Lyon

[Consulter le reporting](#)

### 3.4 : Reporting (suite)

CATÉGORIES DE PROJETS	INDICATEURS D'IMPACT
<b>BÂTIMENTS DURABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Économies d'énergies (MWh)</li> <li>• Émissions de gaz à effet de serre évitées (en tCO2e)</li> <li>• Surfaces rénovées ou créées (m²)</li> </ul>
<b>EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Économies d'énergie (MWh)</li> <li>• Émissions de GES évitées (en tCO2e)</li> </ul>
<b>ÉNERGIES RENOUVELABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité installée (MW)</li> <li>• Estimation de production annuelle (MW/an)</li> <li>• Émissions de GES évitées (en tCO2e/an)</li> </ul>
<b>PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES VIVANTES ET DES SOLS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émissions de gaz à effet de serre évitées (en tCO2e)</li> <li>• Capacité de centrales photovoltaïques installées (en kWh)</li> </ul>
<b>ACCÈS À UN LOGEMENT À UN COÛT ABORDABLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements sociaux supplémentaires</li> <li>• Nombre de bénéficiaires de logements sociaux</li> </ul>
<b>ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS : SANTÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'infrastructures construites ou rénovées</li> <li>• Nombre d'équipements nouveaux ou rénovés</li> <li>• Nombre de bénéficiaires</li> </ul>
<b>ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS : ÉDUCATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'écoles construites ou rénovées</li> <li>• Nombre de classes supplémentaires créées</li> <li>• Nombre de bénéficiaires additionnels</li> </ul>

## 4. Revue externe

### 4.1 : Seconde opinion

La Ville de Lyon a mandaté **Moody's ESG** pour donner une Seconde Opinion sur le **Green, Social & Sustainability Bond Framework** de la Ville de Lyon.

[Consulter la Seconde Opinion](#)

### 4.2 : Vérification externe

**La Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) contrôle la régularité de la dépense mandatée par la ville de Lyon et en effectue le paiement.**

Le Directeur régional des Finances Publiques de la Ville de Lyon, en sa qualité de comptable public, certifie que les dépenses listées sur l'état produit ont bien été payées.

La fonction d'audit des comptes annuels n'est pas exercée par un commissaire aux comptes pour les collectivités territoriales. Toutefois, un contrôle financier a posteriori est exercé par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

Le compte de gestion, établi par le comptable public, est analysé par la Chambre Régionale des Comptes qui vérifie si les recettes ont été recouvrées et si les dépenses ont été payées conformément aux règles en vigueur. Elle analyse les comptes et les pièces justificatives et examine l'équilibre des comptes. Elle donne alors décharge au comptable si les comptes sont réguliers. Les comptes des comptables publics sont généralement examinés selon une périodicité moyenne de 4 ans sur une période reprenant les comptes depuis le dernier contrôle par la Chambre Régionale des Comptes.

Par ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes peut effectuer un contrôle sur la qualité et la régularité de la gestion, sur l'emploi des moyens et sur l'efficacité des actions menées par une collectivité. À l'issue d'une procédure contradictoire, la Chambre Régionale des Comptes adopte un rapport d'observations définitives qui, assorti des réponses de l'ordonnateur, est transmis à l'Assemblée délibérante. Cet examen porte sur l'ensemble de la période écoulée depuis le précédent contrôle.

## 5. Annexes

### 5.1 : Annexe 1 - Les initiatives phares de la Ville de Lyon en matière de transition écologique et sociale

#### LYON, VILLE NATURE

**Le management environnemental durable est au cœur des priorités de la Ville de Lyon.** Lyon a notamment été la première ville de France à obtenir la certification ISO 14001 pour récompenser sa gestion de l'entretien des espaces verts.

De nombreuses initiatives ont été mises en place pour améliorer les performances environnementales de la Ville de Lyon. Par exemple :

- **Suppression des pesticides** : zéro-phyto
- **Gestion de la consommation d'eau** : programme Gestion Raisonnée de l'Arrosage Automatique Lyonnais
- **Gestion des déchets** : compostage
- **Choix d'éco-fournitures** et **achats durables**
- **Éducation à l'environnement** et **participation citoyenne**

#### LA VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES ET DE CRÈCHES

Il s'agit grâce à cette démarche, de **lutter contre les îlots de chaleur** en offrant des espaces rafraîchis grâce à la végétalisation, de **permettre de mieux gérer les eaux pluviales**, de mettre à disposition des enfants **des lieux ressources pour une pédagogie de plein air** les rapprochant de la nature et des enjeux de la protection de la biodiversité.

Ce projet en cours de déploiement est le fruit d'une collaboration entre les usagers (enfants, enseignants, agents), la Ville et l'association Robins des Villes, missionnée pour mener la concertation.

Des ateliers permettent de poser un diagnostic sur la cour existante, d'imaginer des nouveaux usages et de formuler des propositions d'aménagement.

La nouvelle cour peut ainsi proposer à terme des espaces à vocation pédagogique, et différencier clairement les espaces afin que chaque enfant trouve sa place : zones ludiques pour les jeux actifs, zones végétales et apaisées pour les activités calmes et de manipulation.

#### LE LABEL LYON, VILLE ÉQUITABLE ET DURABLE

Créé en 2010, ce label marque la volonté de la Ville de Lyon d'**identifier** les entreprises, commerces, artisans, qui répondent de **manière pragmatique aux enjeux de la transition écologique et sociale** à travers une offre de consommation responsable.

Il constitue un **repère** pour les consommatrices et consommateurs et les entreprises du territoire souhaitant agir au quotidien pour le développement durable.

Les candidats doivent démontrer un **engagement exemplaire** en matière de développement durable et répondre à une série de **critères** portant entre autres sur la maîtrise de l'énergie, la valorisation du capital humain, les achats responsables, et le soutien des initiatives locales.



Cour d'école végétalisée, Sauvagère végétalisée, Lyon 9<sup>e</sup> © Muriel Chaulet

#### LA DÉMARCHE RUE DES ENFANTS

Cette démarche est portée par la Ville de Lyon et la Métropole et poursuit l'objectif de **sécuriser** et d'**apaiser** les abords des écoles et des crèches, et de permettre la **réappropriation de l'espace public** par et pour les enfants.

Fruits d'une large concertation avec les riverains, les écoles et les enfants, les sites retenus leur permettront de bénéficier d'une piétonisation, d'un apaisement de la circulation ou d'une réalisation artistique.

#### LE PLAN LUMIÈRE

Le premier **Plan Lumière** de la Ville de Lyon a constitué, à la fin des années 1980, une **œuvre pionnière** et un **sujet de fierté**. La lumière a modifié l'image que la ville donnait d'elle-même. Elle a transformé la vie nocturne des Lyonnais donnant une nouvelle lecture de notre cité. Elle est devenue une composante de l'activité touristique.

En 2019, Lyon a renouvelé son Plan Lumière. Ses ambitions : ouvrir le champ de la création, intégrer les nouvelles possibilités techniques, mieux utiliser la lumière dans un souci de développement urbain ou social, prévenir les risques de cacophonie lumineuse, réduire les consommations énergétiques des lampes et les pollutions nocturnes.

#### L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ POUR UNE MOBILITÉ DURABLE À TRAVERS UN PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR (PDME)

Le **Plan De Mobilité Employeur** (PDME) en cours d'élaboration, sera ambitieux en s'inscrivant dans la politique climatique, énergétique et d'amélioration de la qualité de l'air ainsi que dans le pacte social de la collectivité.

L'enjeu pour la Ville est de **s'engager de manière volontariste** afin d'atteindre ses objectifs en termes de mobilité durable **pour son personnel et parties prenantes externes**, dans un souci d'amélioration des conditions de travail de ses agents et dans un but d'exemplarité de la collectivité.

La Ville souhaite ainsi atteindre un niveau d'ambition de report modal qui la place au niveau des meilleures villes de France hors Paris et 1<sup>ère</sup> couronne.

## 5.2: Annexe 2 - Aménagement de l'Îlot Kennedy

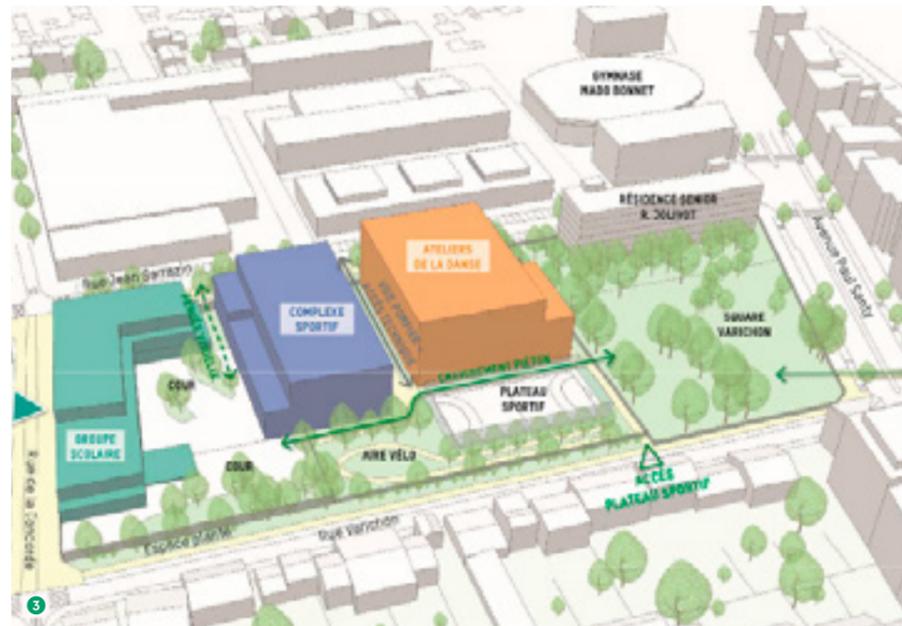
### UN NOUVEAU LIEU DE VIE, DE CULTURE, DE SPORT ET DE CONVIVIALITÉ

L'îlot Kennedy est situé dans le 8<sup>e</sup> arrondissement aux abords du quartier prioritaire de la politique de la Ville<sup>7</sup> : Lyon 8<sup>e</sup> arrondissement - États-Unis/Langlet Santy entre les rues Varichon, Paul Santy, Sarrazin et de La Concorde, au cœur du quartier du Bachut-Transvaal. Il comprend aujourd'hui un groupe scolaire, un gymnase et une résidence seniors datant des années 1960 qui borde le square Varichon.

*Sport, culture, espaces publics et équipements de proximité avec la reconstruction du groupe scolaire... c'est un nouveau lieu de vie qui va voir le jour d'ici à 2026 dans ce cœur de quartier !*

Portant une ambition forte pour l'émancipation et la réalisation de nouveaux équipements publics pour les Lyonnaises et les Lyonnais, la Ville de Lyon a initié la recomposition de cet îlot de **21 000 m<sup>2</sup>** autour du **sport**, de la **culture** et de l'**éducation**, pour dessiner un **nouveau lieu de vie**, une **nouvelle centralité** dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Pour répondre aux besoins des habitantes et habitants, l'îlot va être transformé au sein d'un nouvel ensemble urbain conjuguant le besoin de vie de quartier et des équipements de plus grande échelle pour les Lyonnaises et les Lyonnais. C'est sur ce site que verront le jour les Ateliers de la Danse.



3 Projet d'aménagement de l'Îlot Kennedy, Lyon 8<sup>e</sup>

7- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV) désignent des territoires infra-urbain définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

Les quartiers prioritaires ont été classés comme tel en se basant sur un critère unique : le revenu. Les revenus sont comparés aux revenus moyens de l'agglomération dans laquelle se situe le quartier, et à ceux de la France.



Projet Ecole Kennedy © groupe Tectoniques

### L'ÉCOLE J.F. KENNEDY REPENSÉE POUR UN MEILLEUR ACCUEIL DES ÉLÈVES

Le groupe scolaire actuel se situe dans le dernier bâtiment Pailleron dont la qualité s'est dégradée au fil du temps. Avec une école pensée à l'échelle des enfants et pour les enfants, le programme de la Ville de Lyon vise à recréer un seul bâtiment de **30 000 m<sup>2</sup>** avec des classes spacieuses et de larges espaces extérieurs.

Pensé comme une « **école modèle** », exemplaire en termes d'isolation et sur le plan environnemental, le nouveau bâtiment pourra accueillir dans les meilleures conditions les **518** élèves de primaire et d'élémentaire.

*Étudier, jouer, grandir dans un environnement de qualité, qui donne toute les clés pour s'épanouir : c'est tout l'enjeu de la nouvelle école J.F. Kennedy, dont les travaux débuteront à la fin 2023.*

#### Les locaux seront composés de :

- 18 salles de classes de 60 m<sup>2</sup>
- Un restaurant scolaire
- Des salles d'activité communes
- Un pôle médico-social
- Des locaux administratifs
- Un appartement pour le gardien

Les bâtiments s'organiseront autour de **2 cours d'écoles** d'une surface totale de **2 500 m<sup>2</sup>** avec 2 préaux (maternelle et élémentaire).

La cour sera végétalisée à **50 %** afin d'infiltrer les eaux pluviales, d'apporter de l'ombre aux élèves et d'abaisser la température en été.

**Les élèves bénéficieront d'un accès privilégié aux équipements** prévus sur le site : piscine, complexe sportif, aire dédiée à la pratique du vélo...

3 Projet Ecole Kennedy ©

## LES ATELIERS DE LA DANSE : UNE SALLE DE CRÉATION DE 450 PLACES ET 2 STUDIOS

Les Ateliers de la Danse complètent les activités de la Maison de la Danse, pôle européen de rayonnement international, par la création d'un nouveau pôle « production et création » pour les professionnels, les pratiques amateurs et l'éducation artistique.

### Ils comprendront :

- **1 salle de création-diffusion** avec gradins rétractables de 450 places et les locaux nécessaires à son fonctionnement : loges, vestiaires, régie...
- **1 espace d'accueil multifonctions** : bu-hall, espaces de convivialité, vestiaires...
- **2 studios** pouvant accueillir respectivement **100** personnes et **40** personnes, pour les artistes régionaux et les pratiques amateurs
- **Des espaces de production** : bureaux, salles de réunion, studios de montage...

**Le sens des Ateliers est de créer toutes les rencontres possibles entre la création chorégraphique et les publics** : une attention particulière est portée à la modularité des espaces, dans le programme et la conception architecturale.

Ce projet est financé avec le concours de l'État. Des financements avec le concours de la Région et de la Métropole sont également à l'étude.

## UNE NOUVELLE PISCINE POUR LYON AU SEIN D'UN COMPLEXE SPORTIF

La construction d'une nouvelle piscine sur le site de l'îlot Kennedy permet de **renforcer l'offre nautique** de la Ville de Lyon, dans un secteur actuellement peu pourvu en équipements nautiques ouverts à l'année.

La nouvelle piscine comprendra **2 bassins d'apprentissage** : l'un de 25 x 15 mètres avec 6 lignes d'eau, l'autre de 15 x 8 mètres. En cohérence avec les besoins du quartier et des écoles, elle pourra accueillir les scolaires, les pratiques associatives et un accès grand public pour la nage libre, pendant toute l'année scolaire.

La piscine s'articulera avec un **gymnase omnisport** pouvant accueillir pratiques sportives scolaires et associatives. Ce dernier comprendra **une salle d'évolution sportive polyvalente** pour les arts martiaux et une salle omnisports de dimensions 44 x 24 mètres pour des sports tels que le handball, le basket ou le badminton. Il accueillera également **un mur d'escalade**. Il sera accessible tant aux associations du quartier qu'aux scolaires.

En extérieur, se déploiera un plateau de **2 160 m<sup>2</sup>** avec des **terrains de sport** ainsi qu'une **aire de vélo**, dédiée à l'apprentissage du cyclisme, notamment pour les plus jeunes.

Bien sûr, l'actuel gymnase Kennedy situé rue Varichon reste en service jusqu'à l'ouverture du nouveau complexe sportif.

L'ensemble de ces équipements s'inscrit dans la politique de la Ville de Lyon visant à démocratiser l'accès au sport et à s'engager autour de pratiques sportives qui émancipent.

## UNE FABRIQUE DE LA VILLE VERTUEUSE

En accord avec la démarche Lyon 2030 visant la neutralité climatique, la conception des différents équipements est guidée par les **principes de sobriété énergétique**, de **végétalisation**, de **non-recours aux énergies fossiles**, associés à une qualité d'usage optimale pour les habitantes et habitants.

Les cahiers des charges des différents bâtiments intègrent le recours aux **matériaux biosourcés** et **géo-sourcés**. Gestion de l'eau à la parcelle, solarisation des toitures, raccordement au chauffage urbain... Plusieurs solutions seront proposées pour des bâtiments plus respectueux de l'environnement.

Les 3 bâtiments seront sobres en énergie et en carbone (E3C2 à E4C2).

## DES ESPACES PUBLICS PLUS AGRÉABLES

• **Le square Varichon** sera requalifié afin d'améliorer son intégration dans le quartier, de redonner une qualité végétale et de créer un îlot de fraîcheur. Le couvert végétal (arbustes, vivaces, couvre-sols...) sera augmenté et diversifié. Le projet visera une réduction des surfaces minérales au profit de surfaces végétales ou drainantes et poreuses : valorisation des eaux pluviales, désimperméabilisation des sols...

• **Rue Jean Sarrazin** : les accès principaux du complexe sportif et des Ateliers de la Danse seront localisés sur cette rue avec un parvis d'entrée à aménager devant chaque équipement, accompagné d'arceaux à vélo.

• **Rue de la Concorde** : les accès principaux du groupe scolaire seront localisés sur cette rue.

• **Rue Varichon** : une bande paysagère de 4 mètres prise sur la parcelle de la Ville de Lyon sera aménagée le long de la rue dans la continuité du square Varichon. Elle apportera une véritable qualité à la rue et contribuera à la mise à distance des clôtures des équipements.



Toiture salle de concert marchée gare rénovée panneaux photovoltaïques © Muriel Chaulet

## 5.3: Annexe 3 - Les objectifs de développement durable



### 1 PAS DE PAUVRETÉ

Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

### 2 FAIM « ZÉRO »

Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.

### 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.

### 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Assurer une éducation de qualité, inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.

### 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles.

### 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

### 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.

### 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

### 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation.

### 10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Réduire les inégalités dans et entre les pays.

### 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.

### 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Assurer des modes de consommation et de production durables.

### 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.

### 14 VIE AQUATIQUE

Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.

### 15 VIE TERRESTRE

Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutter contre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.

### 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux.

### 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

# Document cadre des émissions obligataires vertes, sociales et durables de la Ville de Lyon

LYONendirect 04 72 10 30 30 Appli Lyon lyon.fr



VILLE DE  
**LYON**

Publication :  
Direction des Finances  
Octobre 2022